



Pour diffusion immédiate

Bell annonce l'acquisition d'Astral, la première société de médias du Québec

- La transaction de 3,38 milliards \$ fait de Bell le chef de file des médias francophones
- La vaste gamme nationale d'actifs médias d'Astral comprend des propriétés télévisuelles, des stations de radio, des propriétés de médias numériques et des plateformes d'affichage extérieur de premier plan
- La transaction s'inscrit dans la stratégie de Bell visant à offrir le meilleur contenu sur chaque écran large bande au Québec
- Le président et chef de la direction d'Astral, Ian Greenberg, se joindra au conseil d'administration de BCE à la clôture de la transaction

MONTRÉAL, le 16 mars 2012 – BCE Inc. (Bell) a annoncé aujourd'hui la signature d'une entente définitive en vue d'acquérir toutes les actions émises et en circulation d'Astral Media inc. (Astral) de Montréal, de même que ses canaux de télévision spécialisée et payante, ses stations de radio, ses propriétés de médias numériques et ses plateformes d'affichage extérieur de premier plan au Québec et ailleurs au Canada. Renforçant grandement la position concurrentielle de Bell sur l'important marché des médias au Québec, cette transaction s'inscrit directement dans la stratégie de Bell visant l'investissement et l'innovation dans les réseaux large bande et le contenu.

Bell fera l'acquisition de toutes les actions de catégorie A sans droit de vote d'Astral à un coût de 50 \$ par action, ce qui représente une prime de 39 % sur la moyenne pondérée du volume du cours de clôture de l'action d'Astral à la Bourse de Toronto (TSX) au cours des cinq derniers jours de bourse, pour une contrepartie totale d'environ 2,8 milliards \$. Bell fera aussi l'acquisition de toutes les actions subalternes de catégorie B avec droit de vote à un coût de 54,83 \$ par action, pour une contrepartie totale d'environ 151 millions \$, et de toutes les actions spéciales pour une contrepartie totale de 50 millions \$.

La transaction est évaluée à environ 3,38 milliards \$, y compris la prise en charge d'une dette nette de 380 millions \$. Elle sera financée par une combinaison d'espèces (environ 75% du prix d'achat de l'équité) et d'actions ordinaires de BCE (environ 25 % ou 750 millions \$), Bell conservant le droit de remplacer à la clôture les actions par des espèces, en tout ou en partie. La valeur d'entreprise représente un multiple d'environ 10 fois le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) estimatif de 2012, conforme à celui d'autres transactions similaires récemment conclues dans le secteur des médias, y compris l'acquisition de CTV par Bell en 2011. L'acquisition contribuera immédiatement aux bénéfices et aux flux de trésorerie disponibles par action, soutenant à la fois les vastes investissements de Bell dans le déploiement de réseaux large bande, tout particulièrement au Québec, et les objectifs de l'entreprise en matière de croissance de son dividende.

« Combinant deux marques montréalaises respectées de longue date, l'acquisition d'Astral par Bell fait de notre entreprise le chef de file des médias au Québec. Bell ajoute à son équipe la direction chevronnée d'Astral à l'échelle nationale et accroît considérablement son contenu francophone, et peut ainsi, plus que jamais, se mesurer à forces égales à son principal concurrent québécois dans les médias. Nous avons hâte d'accueillir au sein de notre conseil d'administration Ian Greenberg, le leader renommé d'Astral, a déclaré George Cope, président et chef de la direction de BCE Inc. et de Bell Canada. La solide position financière d'Astral permettra à Bell d'accélérer encore plus ses importants investissements dans l'innovation large bande au Québec, comme le lancement ce mois-ci de notre service Fibe ultra-haute vitesse acheminé directement aux foyers et aux entreprises de Québec et le déploiement du réseau mobile LTE de prochaine génération. Avec nos réseaux évolués et nos services de prochaine génération Télé mobile et Télé Fibe, nous sommes emballés à l'idée d'offrir le contenu imbattable d'Astral à nos clients de façons nouvelles et novatrices. »



« Cette transaction avec Bell représente un moment emballant dans l'histoire d'Astral et une excellente occasion pour notre entreprise, nos actionnaires et nos employés. Nous en sommes venus à très bien connaître Bell en tant que partenaire commercial de longue date, et le lien entre nos deux entreprises est on ne peut plus naturel, a déclaré Ian Greenberg, président et chef de la direction d'Astral Media. Au nom de la famille Greenberg et du conseil d'administration d'Astral, j'aimerais remercier tous nos employés dans les différentes régions du Canada. Sans leur engagement et leurs efforts assidus, nous n'aurions pas atteint ce niveau de succès. »

À la suite de la recommandation unanime d'un comité spécial formé exclusivement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration d'Astral a approuvé la transaction à l'unanimité et recommande aux actionnaires d'Astral de l'accepter. Tous les détenteurs d'actions spéciales et le plus important détenteur minoritaire d'actions subalternes de catégorie B avec droit de vote, représentant collectivement la majorité des actions avec droit de vote d'Astral, ont conclu des ententes avec Bell pour appuyer la transaction. Le conseiller financier du comité spécial a émis l'opinion que la contrepartie à verser aux actionnaires d'Astral est équitable d'un point de vue financier.

L'entente entre Bell et Astral prévoit un engagement de non-sollicitation de la part d'Astral, sous réserve des dispositions habituelles de retrait fiduciaire, et un droit en faveur de Bell d'égaliser toute proposition supérieure. Si Bell n'exerce pas son droit de présenter une proposition équivalente et si Astral devait supporter toute proposition supérieure, Bell recevra une indemnité de rupture de 100 millions \$.

La transaction sera conclue dans le cadre d'un plan d'arrangement et est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris l'approbation du tribunal, des actionnaires et des organismes de réglementation. Une indemnité inversée de rupture pouvant atteindre 150 millions \$ serait payable par Bell à Astral si la transaction ne devait pas se conclure pour des raisons réglementaires. Astral a accepté de ne pas déclarer ni verser de dividendes sur ses actions d'ici à la date de clôture. Les actionnaires d'Astral voteront sur la transaction d'ici le 25 mai.

La transaction offre de multiples autres avantages pour l'équipe Bell et pour sa stratégie : un contrôle accru sur les coûts croissants du contenu, tout particulièrement pour les médias francophones, de solides possibilités d'innovations multiplateformes ainsi que des offres publicitaires en publicité numérique, à la télévision, en radio et en affichage extérieur. Les produits d'Astral représentent actuellement la plus importante dépense de Bell en matière de contenu.

Astral exploite 22 services de télévision (y compris 13 canaux francophones), avec des offres de prestige comme Super Écran, The Movie Network et HBO Canada, et des marques de télévision spécialisée de premier plan comme le Canal Vie, le Canal D, VRAK TV, MusiquePlus et Télétoon, ainsi que The Family Channel et Disney Junior; 84 stations de radio dans 50 marchés, y compris de grandes marques comme NRJ, Virgin Radio, Rouge fm, EZ Rock et boom; plus de 100 sites Web et propriétés de médias numériques; et 9 500 emplacements d'affichage extérieur au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

L'équipe d'Astral se joindra à l'unité d'affaires Bell Média, qui a été formée en avril 2011 suivant l'acquisition par Bell de CTV, la plus importante société de médias au Canada. Avec l'ajout d'Astral, Bell Média deviendra un chef de file national des médias avec des revenus de 3 milliards \$ et un BAIIA annuel de plus de 850 millions \$.

Astral emploie près de 2 800 personnes à l'échelle du pays, dont environ la moitié se trouve au Québec, ce qui portera l'effectif de l'équipe Bell ici à près de 19 000 personnes. Fondée à Montréal en 1880 et de loin la plus grande entreprise de communications au Québec, Bell est le deuxième plus important employeur de la province dans le secteur privé, excluant le secteur des ventes au détail, après Desjardins. Bell continue d'accroître le nombre d'équipes de service et de réseau au Québec et à l'échelle du Canada afin de contribuer au développement de nouveaux services comme Télé Fibe et Internet Fibe.



Pour promouvoir sa stratégie de croissance de la large bande, Bell a effectué d'importants investissements dans la distribution réseau et de contenu, notamment en procédant à l'acquisition de CTV, d'une participation dans les Canadiens de Montréal, et de Maple Leafs Sports and Entertainment (MLSE – transaction qui devrait être conclue au milieu de 2012); dans le déploiement continu de la fibre jusqu'au domicile, y compris à Québec ce mois-ci; dans le déploiement du réseau mobile LTE de prochaine génération dans des villes d'un bout à l'autre du pays; dans le lancement plus tôt des services Bell Télé Fibe et Bell Internet Fibe à Montréal et à Toronto; et dans le développement continu du service Télé mobile de Bell et de services de télévision en ligne de premier plan.

Avec des dépenses en immobilisations d'environ 3 milliards \$ par année, Bell investit davantage pour de nouveaux réseaux optiques sans fil et sur fil, et davantage en R & D au Canada que toute autre entreprise de communications. Bell est déterminée à offrir le meilleur contenu sur les meilleurs réseaux à travers le Canada sur les quatre écrans – téléviseur, téléphone intelligent, tablette et ordinateurs.

Conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers

Bell tiendra une conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers afin de discuter de l'acquisition d'Astral le vendredi 16 mars, à 8 h 30 (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour participer, veuillez composer le 1 866-223-7781 peu de temps avant le début de la conférence. Une reprise sera disponible pendant une semaine, au 1 800-408-3053 (composer le code d'identification 6700965#). La conférence téléphonique fera aussi l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à l'adresse <http://www.bce.ca/investisseurs/evenements-et-presentations/tous/show/bce-announcement>.

À propos d'Astral

Fondée en 1961, Astral Media Inc. (TSX : ACM.A/ACM.B) est l'une des plus grandes entreprises médias au Canada. Elle exploite plusieurs des propriétés médias – télévision payante et spécialisée, radio, affichage et numérique – parmi les plus populaires au pays. Sa présence au cœur des communautés partout au pays illustre bien sa volonté à offrir une programmation diversifiée, riche et vibrante qui répond aux goûts et aux besoins des consommateurs et annonceurs. Pour en savoir plus sur Astral, visitez Astral.com.

À propos de Bell

BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) est la plus importante entreprise de communications du Canada, les marques Bell et Bell Aliant offrant une gamme complète et novatrice de services de communication sans fil et sur fil aux clients résidentiels et d'affaires partout au Canada. Bell Média est la première entreprise canadienne de services multimédias. Elle possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télévision, de la radio et des médias numériques, y compris CTV, premier réseau de télévision du Canada, et les canaux spécialisés les plus regardés au pays.

L'Initiative en santé mentale de Bell est un programme de bienfaisance pluriannuel faisant la promotion de la santé mentale au Canada par l'intermédiaire de la campagne de lutte contre la stigmatisation Bell Cause pour la cause et du soutien des soins communautaires, de la recherche et des meilleures pratiques au travail. Pour en savoir plus, visitez Bell.ca/Cause.

Pour obtenir de l'information sur BCE, visitez BCE.ca. Pour plus d'information sur les produits et services de Bell, visitez Bell.ca. Pour de l'information sur Bell Média, visitez BellMedia.ca.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives



Certaines déclarations faites dans le présent communiqué, notamment les déclarations reliées à l'acquisition proposée par BCE Inc. de toutes les actions émises et en circulation d'Astral Media Inc., certains avantages stratégiques et gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts devant découler de la transaction, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives. De telles déclarations prospectives, de par leur nature même, sont assujetties à des incertitudes et à des risques inhérents, et elles sont fondées sur plusieurs hypothèses pouvant donner lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans de telles déclarations prospectives. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives, et vous êtes mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du présent communiqué et, par conséquent, elles pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison. Les déclarations prospectives sont incluses dans les présentes afin de fournir de l'information au sujet de la transaction proposée susmentionnée et de ses répercussions attendues. Le lecteur est prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. La conclusion de la transaction proposée susmentionnée est assujettie aux conditions de clôture habituelles, aux droits de résiliation ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans limitation, toute approbation requise du tribunal, des actionnaires et des organismes de réglementation, y compris l'approbation du CRTC, du Bureau de la concurrence et de la TSX. En conséquence, rien ne peut garantir que la transaction proposée aura lieu, ni qu'elle aura lieu selon les modalités envisagées dans le présent communiqué. La transaction proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. De plus, rien ne garantit que les avantages stratégiques et gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts qui devraient résulter de la transaction seront pleinement réalisés.

Questions des médias :

Marie-Ève Francoeur
Bell, Relations avec les médias
514 391-5263
marie-eve.francoeur@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
BCE, Relations avec les investisseurs
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca